Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_089-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 3

CONTRACTUALISATION

DCC26-089

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2023-2027 À L'ÉCHELLE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ ET ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ : DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS AU GROUPE D'ACTION LOCALE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

LEADER est un programme de développement local mené par les acteurs locaux à destination des territoires ruraux. Créé en 1991 par les instances européennes comme une initiative expérimentale, ce programme est intégré à la Politique Agricole Commune depuis 2007. Il vise à **soutenir des projets pilotes innovants et collectifs en zone rurale**.

La Région Bretagne, en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER, dont LEADER est une composante, a choisi de répartir **28,5 millions d'euros** sur la période **2023-2027** à l'intention de 21 territoires ayant défini une stratégie de développement portée par un « **Groupe d'Action Locale (GAL) »**. Cette structure non juridique est constituée en **rassemblant des acteurs locaux publics (collectivités) et privés (associations, entreprises…)** qui prennent ensemble les décisions relatives à cette stratégie, et en particulier l'attribution d'aides.

La Région Bretagne a lancé un appel à candidatures en 2022 auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER. **Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté ont fait candidature commune,** avec une stratégie s'articulant autour de **2 grandes priorités :**

- **Accélérer les transitions écologiques ;**
- **Renforcer la cohésion territoriale.**

Le territoire du GAL réunissant Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté s'est vu octroyer une **enveloppe de 969 752 €.** Une convention signée en 2023 définit la nature et les modalités de partenariat entre les deux établissements publics de coopération intercommunale pour la période 2023-2027.

A noter que ne sont éligibles à LEADER que les projets localisés sur les communes identifiées comme rurales, c'est-à-dire, concernant le territoire de Roche aux Fées Communauté, **toutes les communes à l'exception de Janzé**.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Suite aux élections municipales de 2026, il est nécessaire de renouveler la composition du GAL. Sont donc proposés en tant représentant.e.s de Roche aux Fées Communauté. Il est proposé néanmoins à d'autres élus en séance, s'ils le souhaitent, de se porter candidats.

:

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_089-DE

	Titulaires	Suppléant.e.s
Collège des Représentant.e.s Elu.es		
EPCI	Monsieur Thierry RESTIF Monsieur Alexis-Nicolas DELSAUT	Monsieur Christian SORIEUX
Communes - Maires	Monsieur Didier RAUFLET (mairie de Boistrudan)	Madame Véronique BOISNARD (mairie de Marcillé-Robert)

Collège des Représentants Privés		
Représentant du secteur de la **jeunesse**	Madame Béatrice GAUTHIER (Centre social et culturel Mazette ! , Retiers)	/
Représentant du secteur **agricole**	Monsieur Michel LEMONNIER (CUMA Les Landes fourragères)	/
Représentant du secteur du **tourisme**	Monsieur Gervais MALIDOR (Association Les Amis de la Roche-aux-Fées)	/
Représentant du secteur de **l'écologie**	Monsieur Christophe MELLIER (Association Carabes et Canopée)	/

3. DEROULE DU SCRUTIN

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette désignation est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 (DCC22-081) approuvant la candidature commune avec Vitré Communauté au programme LEADER 2023-2027,

Vu la décision du 9 février 2023 du comité régional de sélection LEADER et le courrier de notification du Président du Conseil régional du 27 février 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 (DCC22-081) approuvant la convention de partenariat avec Vitré Communauté et la Région Bretagne au programme LEADER 2023-2027,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_089-DE

Il vous est proposé :

- ***D'approuver** la **composition** du **comité de programmation** du Groupe d'Action Locale (GAL) »** définie dans la convention ;
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer ladite convention et tous documents y afférant.*
- *De déroger au scrutin secret pour désigner les représentant.e.s de Roche aux Fées Communauté au sein de ce Comité Programmation ;*

Après appel à candidatures, et vote, il vous est proposé :

- ***De désigner comme représentant.e.s de Roche aux Fées Communauté au sein de ce Comité de Programmation :***

	Titulaires	*Suppléant.e.s*
Collège des Représentant.e.s Elu.es		
EPCI	*Monsieur Thierry RESTIF* *Monsieur Alexis-Nicolas DELSAUT*	*Monsieur Christian SORIEUX*
Communes - Maires	*Monsieur Didier RAUFLET* *(mairie de Boistrudan)*	*Madame Véronique BOISNARD* *(mairie de Marcillé-Robert)*
Collège des Représentants Privés		
*Représentant du secteur de la **jeunesse***	*Madame Béatrice GAUTHIER (Centre social et culturel Mazette ! , Retiers)*	*/*
*Représentant du secteur **agricole***	*Monsieur Michel LEMONNIER (CUMA Les Landes fourragères)*	*/*
*Représentant du secteur du **tourisme***	*Monsieur Gervais MALIDOR (Association Les Amis de la Roche-aux-Fées)*	*/*
*Représentant du secteur de **l'écologie***	*Monsieur Christophe MELLIER (Association Carabes et Canopée)*	*/*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_089-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 23 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance

Patrick HENRY